

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 06 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le **LUNDI 06 SEPTEMBRE** à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

Convocation : 02 septembre 2021

PRESENTS : François BERROU - Michel BOUILLON - Julie CHARPENTIER - Yohann FOUASSIER - Pierrette LEHAY - Patrick BEAUPÈRE - Michèle DUCHEMIN - Jean-François RAIMBAULT - Stéphane SABLÉ - Florence LAMBARÉ - Jérôme BÉNÉZET - Yannick BRUNEAU - Noémie GAIGNER - Nicolas GAUBERT.

ABSENTS :

Marie-Claude HOUDELIER ayant donné pouvoir à Julie CHARPENTIER

Lilian BÈGUE ayant donné pouvoir à François BERROU

Caroline BEAUDUCEL ayant donné pouvoir à Noémie GAIGNER

Aurélien VULLO-STIENNE - Stéphanie BERTHIER-BÉCHU

Secrétaire : Julie CHARPENTIER

Sans observation, le procès-verbal de la réunion du lundi 19 juillet 2021 est adopté.

PRESENTATION RAPPORT D'ACTIVITES 2020 du JAVO

Conformément à l'article L. 5211-39 du CGCT, le rapport annuel d'activités 2020 du JAVO (Jouanne, Laval Agglomération, Vicoin et Ouette) a été présenté au Conseil Municipal.

Il est mis à disposition du public en mairie.

PRESENTATION MODIFICATION n°1 du PLUi APRES ENQUETE PUBLIQUE ET AVIS SUR LE PROJET

Il a été rappelé :

- la procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal lancée en septembre 2020 par Laval Agglomération,

- l'enquête publique du 31 mai au 18 juin 2021,

- les observations émises par le Conseil Municipal lors des réunions des 26 avril et 14 Juin 2021.

Considérant que la commune du Bourgneuf-la-Forêt en tant que commune concernée, peut émettre un avis avant l'approbation du projet par le Conseil Communautaire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

A REGRETTÉ que la demande de la commune du Bourgneuf-la-Forêt relative à l'application de marges de recul en zones urbanisées hors agglomération, n'ait pas été prise en considération, notamment pour la RD 137 en direction de Port-Brillet,

A EMIS un avis favorable au projet de modification n°1 du PLUi du Pays de Loiron, avec les évolutions envisagées telles que présentées dans le rapport du Commissaire Enquêteur et le mémoire en réponse de Laval Agglomération.

PRESENTATION DES DECISIONS EN MATIERE DE FISCALITE ET TAXE D'AMENAGEMENT

Il a été présenté :

-les possibilités d'abattement, d'exonération, de modulation, de suppression de certaines taxes sur décision du Conseil Municipal

- les décisions antérieures applicables pour les taxes d'habitation, foncier bâti et non bâti

-la mise en place sur la commune, de la majoration de la valeur locative des terrains devenus constructibles par le PLU de 2005,

-l'instauration de la taxe forfaitaire sur la plus-value lors de cession des terrains nus rendus constructibles par un document d'urbanisme

-le dispositif de la taxe d'aménagement instaurée depuis mars 2012 avec un taux communal fixé à ce jour à 1% pour les habitations et annexes et à 2% pour les bâtiments et zones d'activités.

Il a été précisé que ce taux peut être porté à 5% voire majoré jusqu'à 20% dans certains secteurs sur décision du conseil municipal.

Le taux départemental de 1.30 % et de la Redevance d'Archéologie Préventive de 0.40% viennent s'ajouter.

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les décisions applicables dans le moment.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 – LOTISSEMENT DE LA BEULOTIERE ARRET CONTRAT DE VISA PERMIS DE CONTRUIRE

Il a été décidé d'augmenter de 22 000 € les crédits ouverts au budget primitif pour permettre le mandatement de 142 000 € de travaux et d'entretien au lotissement de la Beulotière.

Le règlement du lotissement aura 10 ans le 20 octobre prochain et à compter du 21 c'est le règlement du zonage UB du PLUi qui s'appliquera aux constructions.

Il a été mis un terme au contrat d'assistance et de conseil auprès de l'architecte conseil.

TARIFS 2022

Une augmentation de 1.50 % a été votée à l'unanimité. Les tarifs à compter de 2022 seront les suivants :

PHOTOCOPIES	2021	
	noir et blanc	couleur
Recto A4	0,30 €	0,60 €
Recto-Verso A4	0,40 €	0,80 €
Recto A3	0,40 €	0,80 €
Recto-Verso A3	0,45 €	0,90 €
Associations Loi 1901 fournissant le papier	0,05 €	0,10 €
LOCATIONS	2021	
	Commune	Extérieur
Table avec pieds	1,65 €	3,20 €
Table avec tréteaux	0,90 €	1,60 €
Banc	0,25 €	0,50 €
Chaise	0,25 €	0,50 €
Barrière (pour 4 jours)	1,65 €	3,20 €
Matériel sono aux particuliers (avec location salle)	26,00 €	

AUTRES LOCATIONS		TARIFS 2022
<i>Droit de place</i>		
<i>sur le marché</i>	annuel sans électricité	66,50 €
	annuel avec électricité	129,60 €
	hebdomadaire - 10 m ²	3,00 €
	Plus de 10 m ² et par m ² supplém.	0,61 €
<i>GAUTIER CONCEPT</i>	annuel	33,00 €
<i>Taxi BRANEYRE</i>	annuel	33,70 €
<i>Concession cimetièrre</i>	15 ans	57,20 €
	30 ans	114,30 €
<i>concession cinéraire</i>	15 ans	373,20 €
	30 ans	398,00 €
60 € pour la plaque obligatoire avec remboursement auprès des familles lors de la pose d'une plaque personnalisée (70 X 90 cm)		
<i>Taxe de dispersion des Cendres dans le Jardin du Souvenir</i>		17,10
<i>Droit d'inscription sur le lutrin (plaque à la charge des familles)</i>		28,60
	15 ans	

SALLE POLYVALENTE

	Assemblées Générales ou Réunions	Banquets - Sauteries Repas froids / chauds Spectacles - Concours	Bal Saint Sylvestre	Vin d'Honneur (150 verres fournis)
Salle des Sports	/	Ext : 282,40 €	Ext : 440,70 €	Ext : 176,90 €
		Loc : 226,40 €	Prof : 1 413,60 €	Loc : 117,80 €
Salle des Fêtes - 226 m ² -	Ext : 70,70 €	Ext : 170,40 €	Ext : 367,30 €	Ext : 82,70 €
		Loc : 122,30 €	Loc : 245,20 €	Loc : 58,70 €
Salle de Conseil	Demi Journée	Loc : 17,70 €	Journée	Loc : 29,80 €
Salle St Martin	Demi Journée	Loc : 17,70 €	Journée	Loc : 29,80 €
Frais de fonctionnement Association Manifestation lucrative				50,00 €
Forfait podium 12 m²				35,00 €
CUISINE			Four électrique (traiteur)	
sans équipement cuisson <i>Vin d'honneur</i> :		26,20 €		
			42,10 €	
Buffet froid (sans équipement de cuisson)		73,90 €		
			Vaisselle : 0.05 €	
Repas chaud		115,70 €		
			Divers : Moquette (le flanc) : 1.32 € (Cme ext,)	

INFORMATION RENTREE SCOLAIRE 2021

Le Conseil Municipal a été informé :

-du recrutement de Julie ROUILLON, chef cuisinière au restaurant scolaire.

-des effectifs dans les deux écoles :

90 à l'école publique dont 4 extérieurs avec participation des communes de résidence,

83 à l'école privée dont 25 extérieurs non financés.

-de la nouvelle organisation d'accueil des enfants le soir

- en sport découverte le jeudi soir sur deux horaires (4 – 6 ans et 7 – 11 ans),

- de deux temps d'initiation au tennis et basket pour les 7 -11 les lundis et mardis soirs,

- le mercredi après-midi en deux temps (13 h 30 -15 h 30 et 15 h 30 – 16 h),

avec la distribution du guide des services extra scolaires et du « Tuto » d'utilisation du portail famille

DESIGNATION ELUS SUR DEUX COMISSIONS

Ont été désignés en complément, membre de :

-la commission «Animation Relations Associations » : **Stéphane SABLÉ**

- la commission « Enfance Affaires Scolaires » : **Yannick BRUNEAU**

Les dates des prochains conseils municipaux sont fixées les :

LUNDI 4 OCTOBRE

JEUDI 4 NOVEMBRE

JEUDI 9 DECEMBRE

Le Maire,

François BERROU